Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-019

Subvention 2026 pour le fonctionnement de la plateforme de mobilité solidaire Mobil'Rance

VU la délibération n° 2017-244 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017, fixant les modalités du partenariat entre la communauté de communes Côte d'Emeraude, le département d'Ille-et-Vilaine et l'association Steredenn autour de la plateforme Mobil'Rance,

VU la délibération n°2024-058 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 portant sur l'adoption d'une nouvelle convention de partenariat avec l'association Steredenn pour la mise en œuvre de Mobil'Rance à compter du 1er janvier 2024,

CONSIDERANT l'arrêt de versement de subvention du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat de territoire à compter de 2025 générant une perte de subvention pour l'association Steredenn et son action Mobil'Rance (9 072 € en 2024),

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_019-DE

CONSIDERANT que les services proposés par l'association Steredenn d[illegible] niveau de 2025 pour l'accompagnement des publics les plus fragiles,

CONSIDERANT la proposition financière de l'association Steredenn pour le fonctionnement de la plateforme de mobilité solidaire Mobil'Rance sur l'année 2026 avec un montant de subvention sollicité à hauteur de 26 545 €,

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats & fournitures	130 €	Prestations et ventes	8 129 €
Services extérieurs	3 498 €	Subventions (CCCE)	26 545 €
Charges de personnel	27 500 €	Produits exceptionnels	0 €
Autres charges	3 810 €	Transferts et reprises	264 €
TOTAL	**34 938€**	**TOTAL**	**34 938 €**

SUR PROPOSITION du Bureau du 19 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la subvention de la CCCE de 26 545 € au titre de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures permettant l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE